

Dossier

État et politique économique

Avant propos

Le lecteur qui en serait resté au constat d'une approche de la régulation faisant massivement l'impasse sur la place du politique dans la régulation risque d'être surpris, agréablement s'il le déplorait, par le contenu de cette livraison 1999 de *L'Année de la régulation*. Celle-ci est, en effet, presque exclusivement consacrée à cette question.

Car s'il y avait manque, ce n'était sans doute pas par un choix délibéré, au contraire des économistes orthodoxes qui militent de fait pour la fin du politique, le concevant au mieux comme une activité résiduelle destinée à combler les défaillances de la logique marchande. C'était surtout parce qu'il fallait faire de nécessité vertu et parer au plus pressé. En témoignait d'ailleurs le souci originel non seulement de ne pas faire de l'État le *deux ex machina* de la régulation, alors que c'était une posture usuelle à l'époque chez la plupart des économistes, mais aussi de montrer la grande diversité des trajectoires nationales de développement. C'était là, en effet, déjà considérer que le politique était autonome à l'égard de l'économique et, par conséquent, que l'influence de l'un sur l'autre, et réciproquement, ne pouvait pas prendre la forme du commandement et de la causalité linéaire ; elle devait relever d'un type plus complexe et aussi plus incertain d'interdépendance, à situer en fait dans chaque contexte sociétal, chaque configuration institutionnelle constituée par l'histoire et la politique dans le cadre pré-institué d'un système national de valeurs – les célèbres « structures du quotidien » à évolution lente chères à Fernand Braudel.

Si cet implicite a pu passer inaperçu des économistes, il ne l'a pas été ce-

pendant des politologues préoccupés de mieux comprendre les politiques publiques, eux-mêmes déçus par les carences des « courants majoritaires de la science politique », coupables, comme les économistes conventionnels, de se désintéresser de la question des fondements historiques de l'ordre politique. Pour ces politologues, c'est « du côté des autres sciences sociales », là où « la redécouverte de l'institutionnalisation et des institutions constitue le point de départ d'une relecture du politique » qu'il fallait chercher¹. C'est ainsi que leur regard s'est porté vers l'approche économique de la régulation où ils ont reconnu le même souci du politique².

Une certaine convergence de vue s'est alors dessinée entre politologues soucieux des problèmes de la gouvernance et économistes de la régulation. Certes cette mutuelle reconnaissance n'est pas sans conduire à poser à nouveaux frais de multiples problèmes, notamment d'interdiscursivité, d'intercompréhension. Met-on sous les mêmes mots les mêmes concepts ? La régulation politique n'est-elle que le symétrique de la régulation économique ? Quelle conception plus globale de la régulation est-elle susceptible d'intégrer dans un cadre théorique homogène les deux notions ? À vrai dire, une réponse à ces questions, qui soit pleinement satisfaisante et acceptée des deux côtés de la frontière disciplinaire, n'a pas encore vu le jour³³. Mais le simple fait de la chercher a déjà produit quelques effets dont le moindre n'a pas été la nécessité pour les économistes régulationnistes de rendre plus explicite, et donc de construire de manière plus serrée, leur propre conception du politique.

Ce numéro de *L'Année de la régulation* reflète cette entreprise. On y trouvera d'abord deux articles permettant de résister empiriquement cette question dans la conjoncture actuelle, envisagée d'un côté en tant qu'« ère de la mondialisation et de la finance » pour Robert Boyer, et de l'autre comme celle « des États en interactions » dans un monde de plus en plus politiquement polycentrique, ainsi que l'illustre parfaitement la construction de l'ordre politique européen, pour Bruno Jobert. On y trouvera ensuite une série de textes sur la question de la politique économique, point d'entrée le plus naturel pour un économiste dans la : question du politique.

1. Cf. l'introduction par J. Commaille et B. Jobert à l'ouvrage collectif sous leur direction, *Les métamorphoses de la régulation politique*, 1998, LGDI, collection Droit et société, Paris, p. II.

2. Il faut noter que ce sont les politologues canadiens et québécois qui ont reconnu les premiers dans l'approche des économistes de la régulation ce souci du politique et la possibilité d'une convergence théorique interdisciplinaire. Cf. notamment G. Boismenu et D. Drache (eds) [1990], *Politique et régulation : modèle de développement et trajectoire canadienne*, Méridien, Montréal et L'Harmattan, Paris.

3. Une tentative de réponse est néanmoins esquissée dans B. Théret, « La régulation politique : le point de vue d'un économiste », in Commaille et Jobert (eds) [1998], *op. cit.* ?